

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 30 septembre 2024

Délibération n° 2024 – 30/09/2024 – 8

Extension de la crèche universitaire « La P'tite Fac »

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'extension de la crèche universitaire « La P'tite Fac ».**

Dijon, le 1^{er} octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Descriptif de l'opération

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Extension de la crèche universitaire « La P'tite Fac » au rez-de-jardin de la bibliothèque universitaire de Sciences

L'opération a pour but d'accroître la capacité d'accueil de la crèche, tout en se mettant en conformité avec les recommandations de la PMI, à savoir 6 à 8 m² par enfants pour les surfaces destinées à l'enfant (salle de vie, sanitaires, dortoirs) et 10 à 12 m² par enfant pour la superficie globale du bâtiment.

L'objectif de cette opération est de permettre l'accueil de 6 enfants supplémentaires, soit une capacité totale d'accueil de 61 enfants, de mettre en conformité les installations de cuisine, de créer un accueil avec un WC PMR et de dédier une zone au personnel de l'établissement.

Le bâtiment d'assise est propriété de l'Etat, affecté à l'université de Bourgogne, qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

L'opération sera financée à hauteur de 700 000 € par la CVEC de l'université de Bourgogne, et à hauteur de 560 000 € par la CAF.

Il est envisagé la construction d'environ 300m² de surface supplémentaire par extension, et la restructuration d'une partie de l'existant.

L'extension sera localisée en façade Est de la BU Sciences.

La construction neuve comprendra principalement : une entrée, une salle d'activité, une biberonnerie, une salle de change, 2 dortoirs, une salle de jeux d'eau, une salle pour le personnel / réunion (20 personnes) avec cuisine équipée, vestiaires (homme et femme) pour le personnel avec WC et douche, un bureau pour le pédiatre, une lingerie, un local ménage et une terrasse.

Le bâtiment sera réalisé sur un unique niveau. Son aspect extérieur devra revêtir un aspect ludique.

Plus généralement l'aspect extérieur de la construction et des abords ne devra pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants : bâtiments, espaces verts, paysages naturels.

Pour devenir plus efficient, c'est-à-dire pour offrir le plus de services en consommant moins d'énergie (moins d'électricité principalement), l'extension de la crèche doit être pensée avec les exigences de réduction des coûts et d'amélioration du fonctionnement.

Des mesures concrètes sont préconisées pour mettre en œuvre cette démarche vertueuse :

- optimisation de l'infrastructure technique existante (réduction de la consommation électrique, récupération de chaleur, plages climatiques...),
- optimisation du contenu (gestion du cycle de vie des équipements, choix des matériels...).

